

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 13** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle.

Sont absents : PORTERO Séverine, MURAT Frédéric (procuration à Géraud RAYNAL), VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération N° 2024-006 – Autorisation donnée au Maire pour ester en justice

Considérant que Madame le Maire a été informée qu'un recours au Tribunal administratif contre la commune de Saint-Paul-des-Landes allait être déposé ;

Considérant que dans l'éventualité où ce recours serait effectivement déposé, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune et désigner un avocat qui représenterait la commune en justice,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à représenter la commune en défense devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand,
- De l'autoriser à désigner un avocat pour représenter les intérêts de la commune,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

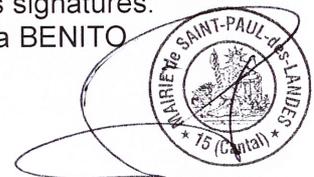
Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 21/03/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présentée aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 21/03/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER